

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

POUVOIR ADJUDICATEUR - NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

Ville de Cholet

Place Jean Moulin B.P. 32135

Contact : service Marchés-Contrats, à l'attention de M. le maire, F-49321 Cholet cedex.

Tél. 02 41 71 67 28. Fax 02.72.77.23.08.

Adresse auprès de laquelle : Des informations complémentaires, peuvent être obtenues et les candidatures doivent être envoyées : Point(s) de contact susmentionné(s).

TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Collectivité territoriale / Services généraux des administrations publiques.

MODE DE PASSATION

Concours restreint sur esquisse (articles 38, 70 et 74 du Code des marchés publics).

OBJET DU MARCHÉ

VDC-09S0027 – MAITRISE D'ŒUVRE – ZAC DU VAL DE MOINE (ILOT A)

Caractéristiques générales :

Le marché concerne la réalisation d'une opération d'aménagement sur la ZAC du Val de Moine, située en limite Sud-Ouest de l'agglomération, menée en régie par la Ville de Cholet et mêlant mixité urbaine, fonctionnelle et respect de l'environnement sous l'angle du développement durable.

Le marché est fractionné en tranche :

Tranche ferme : Missions de maîtrise d'œuvre et missions complémentaires

La mission de base concerne une mission de maîtrise d'œuvre, pour la voirie définitive de l'îlot A1 et pour la réalisation des espaces et infrastructures de l'îlot A2 phases 1 et 2.

En complément, il y aura une mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ayant pour objet l'élaboration d'un cahier de prescriptions architecturales, urbaines et environnementales (îlot A2 phase 1), une mission de suivi des autorisations d'urbanisme, dans le respect du CPAUE (îlot A2 phases 1 et 2), la concertation et l'information du public (îlots A1 et A2), une mission d'adaptation du dossier loi sur l'eau (îlot A2 phases 1 et 2).

Tranches conditionnelles : Missions complémentaires

Tranche conditionnelle 1 : Suivi des autorisations d'urbanisme, pour l'îlot A2 phase 2

Tranche conditionnelle 2 : Complément au CPAUE (fiche par lot ou par îlot) pour l'îlot A2 phases 1 et 2

Tranche conditionnelle 3 : Participation à l'organisation de concours promoteurs/concepteurs, pour l'îlot A2 phases 1 et 2

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Part de travaux de l'enveloppe financière (HT) : 1 193 000 €

Domaine fonctionnel : Infrastructure, Construction neuve

Lieu d'exécution : Cholet

Contenu de la mission : mission de base avec mission d'exécution et mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier

Durée du marché : de la notification jusqu'à la levée de la dernière réserve

COMPETENCES MINIMALES DE L'EQUIPE CANDIDATE

- Architecture
- Urbanisme
- Paysage
- Voirie-Réseaux divers
- Environnement et développement durable

Le mandataire doit être compétent soit en architecture, soit en urbanisme, soit en paysage.

DOSSIER DE CANDIDATURE (justificatifs et pièces à fournir) :

Pour le mandataire :

- ◆ Lettre de candidature (ou DC 4), signée soit par l'ensemble des membres du groupement, soit par le mandataire habilité avec remise des pouvoirs correspondant de chaque co-traitant pour la candidature et l'offre,
- ◆ Composition détaillée de l'équipe avec présentation des structures professionnelles et rôle de chaque co-traitant.

Pour chaque membre de l'équipe (mandataire et co-traitant) y compris les sous-traitants :

- ◆ Déclaration du candidat (DC 5), complétée, signée et ou document librement établi par le candidat, signé et comportant l'ensemble des attestations visées à l'article 44 du Code des marchés publics :
- ◆ Tout document permettant de justifier de la capacité technique et professionnelle : références de réalisation datant de moins de 5 ans, certificats de qualification, attestation de qualification, sur support papier (avec les montants) et le CV des intervenants,
 - pour les compétences urbanisme, architecture et paysage : les références devront préciser la nature de l'opération et les missions réalisées, la date, le nom et le montant de l'opération et être remises sous format papier et sur support informatique sous la forme d'un diaporama (pdf ou open office) comprenant 10 diapos maximum.
 - pour la compétence Voirie-Réseaux divers : les éléments justificatifs de la capacité technique et professionnelle peuvent être présentés sous format papier uniquement.
 - Pour la compétence Environnement et développement durable : les références devront préciser la nature de l'opération, les missions réalisées, la date et le montant. Elles pourront être présentées sous format papier uniquement.
- ◆ A ce stade ou au plus tard à la notification du marché, attestation sur l'honneur dûment datée et signée, justifiant que le candidat satisfait aux obligations fiscales et sociales ou copies attestées conformes des certificats fiscaux et sociaux ou l'état annuel des certificats reçus (DC 7),

DEROULEMENT DU CONCOURS – CRITERES DE SELECTION

Déroulement du concours :

1^{ère} phase : Sélection de 4 candidats admis à concourir selon l'ordre des critères suivants :

Organisation et qualité de l'équipe :

Sera valorisée la complémentarité des membres de l'équipe dans le domaine de l'urbanisme, du paysage, de l'architecture, de l'environnement et du développement durable et des voirie et réseaux divers, au vu de leurs compétences et de celles des personnes en charge du projet.

Capacité technique et professionnelle :

Seront valorisées les références présentant des opérations de nature, d'importance et de complexité équivalentes et notamment celles ayant mis en œuvre une approche environnementale de l'aménagement urbain et présentant une intégration paysagère et urbaine de qualité.

Envoi des invitations à présenter une offre aux entreprises admises : 09/04/2010

2^{ème} phase : Remise par les 4 candidats sélectionnés de prestations du niveau Esquisse établies sur la base du programme du futur projet.

Critères de jugement des projets :

Critère qualité : approche durable de l'urbanisme (aspects économiques, environnementaux et sociétaux)(pondération : 35 %) :

Seront examinés la cohérence et la lisibilité de la trame viaire, la prise en compte du relief et du paysage environnant, la répartition spatiale des différentes typologies d'habitation, le traitement des interfaces entre espaces privés et publics, la prise en compte des différents modes de déplacements et tout autre élément répondant à l'approche durable de l'urbanisme.

Critère technique : Choix des matériaux, des structures, des profils de voirie (pondération : 35 %) :

Seront valorisées les propositions prenant le mieux en compte les enjeux environnementaux et principalement :

- la gestion de l'eau et de l'assainissement,
- la gestion de l'énergie,
- la préservation de la bio-diversité.

Critère respect du programme et bilan prévisionnel (pondération : 30 %) au regard :

- Optimisation des coûts d'aménagement sur la charge foncière globale (pondération 60%)
- Respect des éléments du programme (pondération 40%)

RECOMPENSE ET JURY

Il est prévu sauf abattement décidé par le jury, l'attribution d'une prime d'un montant maximal de 9362 € HT, soit 10 000 € TTC par candidat,. La prime versée au lauréat sera déduite ultérieurement du versement de sa rémunération.

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES :

Lundi 22 février 2010 à 12h00

DEPOT DES CANDIDATURES :

Les candidatures devront être envoyées par la poste sous pli recommandé avec avis de réception, ou par tout autre moyen permettant de donner une date certaine de réception, aux points de contacts susmentionnés.

Le pli devra porter la mention suivante : « MAITRISE D'OEUVRE - ZAC DU VAL DE MOINE (ILOT A) – NE PAS OUVRIR »

TRANSMISSION PAR VOIE ELECTRONIQUE : autorisée

Par voie électronique les candidatures doivent être déposées à l'adresse suivante :

https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2010_jSegzURvB-

Accessible également sur le site www.achatpublic.com , dans la salle des marchés, sous la référence VDC-09S0027-Moine

Les candidatures sont transmises dans des conditions permettant d'authentifier la signature (minimum niveau 2) de la personne habilitée à engager le candidat.

La réception de tout fichier contenant un virus sera détruit sans lecture, ce qui entraînera l'irrecevabilité de la candidature. Il ne pourra être utilisé de formats exécutables, ni de « macros », ni de cryptage.

Les candidats admis à présenter une offre seront habilités à télécharger le dossier de consultation par voie électronique.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Cautionnement et garanties exigés : constitution d'une garantie à première demande (5%) en cas de demande de l'avance par le titulaire. Possibilité de caution personnelle et solidaire.

Marché réservé à une profession particulière : non

Forme juridique de l'attributaire : groupement conjoint avec mandataire solidaire

Marché de service : 12

Classification CPV : Objet principal : 71200000-0 : Services d'architecture

Modalités de financement : ressources propres (budget annexe aménagement)

Ce marché ne s'inscrit pas dans un projet financé par des fonds communautaires

Mode règlement : Virement bancaire

Délai de paiement : 35 jours

Avance forfaitaire : oui

Délai de validité des offres : 120 Jours

Variantes autorisées : non

Options : non

Forme des prix : forfaitaires et révisables

Langue pouvant être utilisée: français

Unité monétaire : Euro.

Service Marchés-contrats – Tel 02.41.71.67.28

www.ville-cholet.fr (rubrique économie)

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'Introduction des recours : Tribunal administratif, 6 allée de l'île Gloriette – BP 24111 - 44041 Nantes Cedex 1 - Tel : 02.40.99.46.00 – Fax : 02.40.99.46.58

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 21/01/2010